

## **GRIPPE A (H1N1)**

**Se préparer, c'est préserver notre santé et freiner la pandémie.**

**Se préparer, c'est maintenir la vie économique et sociale.**

# **MODELE DE PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE EN PANDEMIE GRIPPALE**

Cet outil a été établi à partir des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007 rectifiée et des recommandations de l'INRS.

Adapté aux PME et TPE, il peut vous servir de support sur lequel rédiger votre plan de continuité d'activité (PCA).



# "Plan de Continuité d'Activité" des entreprises (PCA) en pandémie grippale



Une situation de pandémie grippale ne doit pas conduire à une paralysie progressive de l'activité économique du pays. C'est pourquoi, il est préconisé à toutes les entreprises, y compris les petites, moyennes et très petites entreprises (PME, TPE), d'élaborer un plan de continuité de l'activité. Ce "carnet de préparation à un PCA" s'inscrit dans le cadre des recommandations et dispositions de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, ainsi que de la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte "pandémie grippale".



Ce carnet de trois pages, réalisé par le Ministère chargé du travail, est divisé en **cinq grandes étapes générales définissant le contenu du PCA** (entourées en rouge) :

- ✓ Mesures d'organisation de l'activité ;
- ✓ Mesures d'organisation du travail ;
- ✓ Mesures de prévention ;
- ✓ Mesures de communication et de consultation du personnel et de ses représentants ;
- ✓ Validation des mesures.

Il vous permet de piloter la réalisation du PCA à travers les rubriques à cocher (entourées en vert) :

## Mesures d'organisation de l'activité

Fait	en cours	à faire	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Designier une personne responsable (et un remplaçant) pour coordonner la préparation de l'entreprise à la pandémie et la mise en œuvre du plan de continuité (le chef d'entreprise ou son représentant) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déterminer et évaluer l'influence de la pandémie sur l'activité (chute, hausse, modification) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifier les perturbations possibles au bon fonctionnement de l'entreprise, liées à d'éventuelles défaillances des fournisseurs ou des clients et à l'environnement extérieur à l'entreprise (transport, énergie, courrier...) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prévoir la coordination des mesures de prévention avec les entreprises extérieures en cas de coactivité, dans un souci de cohérence et de complémentarité ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifier les postes clés (ressources humaines, matérielles, logistiques, financières...) et ceux dont la mise en veille pendant quelques semaines ne nécessiterait pas en cause la continuité de l'activité ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Élaborer deux ou trois scénarios réalistes de continuité de l'activité, tenant compte d'un taux d'absentéisme, pour tester la robustesse du plan de continuité des activités élaboré (avec intérêt et durée de pandémie réalistes) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir les modalités d'accueil et d'accessibilité à l'entreprise des employés compte tenu des limitations possibles des transports ainsi que les modalités de restauration collective ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Établir un plan de communication interne et externe à destination des fournisseurs et clients ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Echanger sur les modes de préparation avec d'autres entreprises.

Fait

En cours

A faire

## Mesures d'organisation du travail

Fait	en cours	à faire	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Identifier les postes indispensables au maintien de l'activité de l'entreprise en mode de fonctionnement dégradé et identifier les salariés (y compris les salariés intérimaires) aptes à tenir ces postes en tenant compte de la polyvalence ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déterminer les différentes dispositions d'aménagement du temps de travail susceptibles d'être utilisées en fonction du niveau d'activité de l'entreprise (recours au contingent d'heures supplémentaires, horaires décalés, durée maximale du travail...) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déterminer les activités et postes de travail pouvant être exercés à distance. Le développement du travail à distance, dont le télétravail, peut être une solution permettant à la fois d'assurer la continuité de l'activité de l'entreprise et de limiter sensiblement l'exposition des salariés aux risques de contamination.

La trame élaborée par le SMIEC reprend l'ensemble des étapes du « carnet de préparation à un PCA » nécessitant des outils, des explications et des exemples vous permettant d'élaborer votre PCA sur un support informatique.

Circulaire DGT 2007-18 du 18 décembre 2007 relative à la continuité de l'activité des entreprises et aux conditions de travail et d'emploi des salariés du secteur privé en cas de pandémie grippale, disponible sur le site internet : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

## Mesures de prévention

Fait	en cours	à faire	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actualiser le "document unique" d'évaluation des risques pour l'hygiène, sécurité et santé au travail à la pandémie grippale afin de tenir compte des nouveaux risques générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise, en raison de la crise sanitaire ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Définir, à partir du document unique actualisé, les mesures de prévention, et notamment les mesures d'urgence concourant à la prévention et à la protection des travailleurs (programmation annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, informer et former le personnel à la mise en œuvre de ces mesures, conformément aux dispositions relatives à la prévention) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Préparer une organisation pour maintenir l'activité en sécurité que soit le niveau d'absentéisme jugés et fiches indispensables, maintenance des systèmes, travail à distance (dont le télétravail), tenir compte de la fermeture des écoles et des centres de formation, limitation des transports en commun, des problèmes de restauration collective et de l'éventuelle saturation des réseaux informatiques ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Coordonner les mesures de prévention et de suivi médical avec le service de santé au travail auquel l'employeur fait appel ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Évaluer des mesures destinées à limiter la contagion (consigner aux personnes et visiteurs, gestion de la ventilation des locaux, gestion des déchets contaminés...) ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la base des recommandations du plan national et de la circulaire DGT du 18 décembre 2007, organiser le travail en tenant compte des modalités de travail et en lien avec les représentants du personnel, les équipements de protection individuelle nécessaires et les les procurer ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Disposer d'équipements de protection individuelle en nombre suffisant, dont des masques adaptés, et préparer une information du personnel pour une utilisation efficace, l'acquisition des masques et la manière de prévention et de protection est une mesure générale qui relève de la responsabilité de l'employeur, dont la signification est appelée sur les conditions de stockage, d'entretien et de destruction de tels équipements.


## Mesures de communication et de consultation du personnel et de ses représentants

Fait	en cours	à faire	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consulte les institutions représentatives du personnel de l'entreprise ou de l'établissement (comité d'entreprise, délégués du personnel, CHSCT) sur le contenu du plan de continuité et du document unique ;
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communiquer régulièrement avec le personnel sur les mesures d'organisation et de prévention.

## Validation des mesures

Fait	en cours	à faire	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réaliser des exercices pour s'assurer que les mesures sont réalistes.

Circulaire DGT 2007-18 du 18 décembre 2007 relative à la continuité de l'activité des entreprises et aux conditions de travail et d'emploi des salariés du secteur privé en cas de pandémie grippale, disponible sur le site internet : [www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00


**Coordinateur et responsable du Plan de Continuité d'Activité :**

Responsable	
Remplaçant 1	
Remplaçant 2	

**Influence de la pandémie sur l'activité :**

*Exemples de conséquences d'une pandémie :*

- ✓ *Diminution du nombre de salariés présents sur le lieu de travail ;*
- ✓ *Indisponibilité simultanée de plusieurs dirigeants ou responsables ;*
- ✓ *Annulation de commandes et impossibilité d'en satisfaire d'autres ;*
- ✓ *Difficultés d'acquérir de nouvelles commandes ;*
- ✓ *Difficultés d'approvisionnement et défaillance de fournisseurs et sous-traitants ;*
- ✓ *Réduction de la consommation (du nombre de clients).*

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00

### Coordination des mesures de prévention en cas de coactivité\* :

*\*La coactivité correspond à la présence sur un même lieu des entreprises qui ont des activités simultanées (elles interviennent en juxtaposition, en superposition ou en interférence totale) ou successives (les travaux interrompus laissent, par exemple, subsister des risques)*

✓ Vote entreprise est-elle concernée par la coactivité ?

Oui

Non

✓ Si oui, dispositions mises en œuvre :

*Exemple :*

Si vous êtes une **entreprise extérieure ou sous-traitante**



Appeler les entreprises utilisatrices afin de connaître :

- les mesures prises ;
- leurs impacts sur votre activité;
- les mesures qui sont à votre charge.

Si vous êtes une **entreprise utilisatrice**



Appeler les entreprises extérieures ou sous-traitantes pour les informer :

- des mesures prises sur le site s'appliquant à votre personnel interne ;
- les modalités d'interventions de vos sous-traitants (règles d'hygiène à respecter, ...)
- Les mesures à la charge de votre sous-traitant (masques de protection, ...).

[Logo de l'entreprise]

**PANDEMIE GRIPPALE**




Plan de Continuité  
d'Activité

**Mesures d'organisation de l'activité et du travail**

Indice : 00

Postes de l'entreprise	Postes devant être assurés en toute circonstance	Personnes aptes à tenir les postes indispensables	Poste pouvant être interrompus pendant une à deux semaines	Postes pouvant être interrompus de 8 à 12 semaines	Postes pouvant être exercés à distance (travail à domicile)	Dispositions d'aménagement du temps de travail (heures sup., horaires décalés, ...)
<i>Responsable de production</i>	X	<i>Responsable de production Chef d'atelier Directeur du site</i>			<i>non</i>	
<i>Entretien des espaces verts</i>				X	<i>non</i>	
<i>Assistant de Direction</i>		<i>Assistant de direction Comptable</i>	X		<i>oui</i>	
<i>Accueil</i>	X	<i>Hôtesse d'accueil Assistant du service des ressources humaines</i>			<i>non</i>	
<i>Banc d'usinage</i>	X	<i>Noms des salariés aptes à utiliser cette machine</i>			<i>non</i>	
<i>Magasinier</i>	<i>X (un seul magasinier sur les trois)</i>	<i>les magasinier(s) 2 opérateurs de l'atelier</i>	X		<i>non</i>	



[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00

### Scénarii réalistes de continuité de l'activité :


Vous pouvez vous basez sur les deux scénarii suivants et sur le tableau précédent

<b>①</b>	<b>Vague pandémique</b> d'une durée de 8 à 12 semaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au total entre 15 et 35% de la population malade</li> <li>- Taux d'absentéisme moyen estimé à 25%*</li> </ul>
<b>②</b>	<b>Pic de pandémie grippale</b> d'une durée de 1 à 2 semaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'absentéisme moyen estimé à 40%*</li> </ul>

*\*Chiffres communiqués par la Fiche G1 de la circulaire DGT n°2007/18 du 18 décembre 2007 rectifiée par la circulaire DGT 2009/16 du 03 juillet 2009*

✓ Scénario 1 :

✓ Scénario 2 :

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00

**Modalités d'accueil et d'accessibilité à l'entreprise :**

Il faut différencier l'accueil pour le personnel et les autres (visiteurs, livreurs, public). Pour cela des consignes doivent être rédigées (des exemples vous sont proposées à la rubrique « Mesures de prévention\Mesures d'hygiène concourant à la prévention et à la limitation de la contagion »).

Consigne générale d'hygiène pour les salariés entrant dans l'entreprise

Consigne pour les visiteurs/livreurs



**Modalités de restauration :**

L'objectif est de limiter les contacts entre salariés. Pour cela, il existe différentes mesures comme :

- ✓ **Limiter le nombre de salariés présents en salle de restauration** en élargissant la plage horaire d'ouverture (imposer des horaires de restaurations par service, par atelier, par équipe);
- ✓ **Limiter la promiscuité entre consommateurs** en les espaçant physiquement (exemple : garder une chaise sur deux permet de respecter la distance de protection sanitaire de 2m).
- ✓ **Supprimer l'utilisation de la machine à café.**

Service/atelier/ Equipe	Horaires de restauration



[Logo de l'entreprise]


## PANDEMIE GRIPPALE

Plan de Continuité  
d'Activité

### Mesures d'organisation de l'activité et du travail

Indice :  
00

- Retrait d'une chaise sur deux dans la salle de pause ou réfectoire (respect des 2 mètres de protection)

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00


Ne pas hésitez à faire intervenir votre médecin du travail !

### Plan de communication interne :

Par exemple, il peut être bâti à partir des phases du plan national de pandémie grippale


Phase du plan national	Signification	Informations à transmettre	Dates
<b>Phase 5A</b> du plan national (déclaré par les pouvoirs publics)	Extension géographique de la transmission interhumaine du virus	<p><b>Information sur le Plan de continuité (PCA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Consulter le CHSCT ou délégués du personnel sur le contenu du PCA et du document unique ;</li> <li>✓ Informer les salariés sur la grippe, les mesures prévues et les conséquences éventuelles sur l'activité de chacun.</li> </ul>	
<b>Phase 5B ou 6</b> du plan national (déclaré par les pouvoirs publics)	Extension géographique de la transmission interhumaine du virus, l'un des pays étant la France	<p><b>Lancement du Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunir le CHSCT ou les délégués du personnel pour les informer de la modification de la phase 5a en 5B et de l'application du plan de continuité ;</li> <li>✓ Informer l'ensemble des salariés de l'application du plan de continuité ;</li> <li>✓ Afficher l'ensemble des consignes à respecter.</li> </ul> <p><b>Pendant le Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer au moins une fois par semaine et dès que nécessaire (modification importante du nombre de salariés, non respect des règles d'hygiène par exemples) sur la situation de l'entreprise</li> </ul>	<b>Lancement du plan :</b>
			<b>Pendant le plan :</b>
<b>Phase 7</b>	Fin de vague pandémique ou fin de pandémie	<p><b>Fin du Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer le CHSCT ou les délégués du personnel de la fin de la phase 5B et des modalités d'une reprise normale de l'activité</li> <li>✓ Informer l'ensemble des salariés de la reprise normale de l'activité.</li> </ul>	

NB : Ce tableau répond à l'étape 4 du carnet de préparation du PCA « **Mesures de communication et de consultation du personnel et de ses représentants** ».

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00


**Plan de communication externe (fournisseur/client) :**

Phase du plan national	Signification	Informations à transmettre	Dates
<b>Phase 5A</b> du plan national (déclaré par les pouvoirs publics)	Extension géographique de la transmission interhumaine du virus	<p><b>Information sur le Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer au fournisseur le fonctionnement de l'entreprise (exemple : comment contacter les commerciaux, ...) et les consignes à respecter par les livreurs et fournisseurs</li> <li>✓ Communiquer aux clients les relations prévues entre eux et l'impact éventuel sur l'activité</li> </ul>	
<b>Phase 5B ou 6</b> du plan national (déclaré par les pouvoirs publics)	Extension géographique de la transmission interhumaine du virus, l'un des pays étant la France	<p><b>Lancement du Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer les fournisseurs et clients du fonctionnement de l'entreprise en mode dégradé « plan de continuité de l'activité »</li> </ul> <p><b>Pendant le Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer aux fournisseurs et aux clients les modifications de l'activité les impliquant</li> </ul>	<b>Lancement du plan :</b>
			<b>Pendant le plan :</b>
<b>Phase 7</b>	Fin de vague pandémique ou fin de pandémie	<p><b>Fin du Plan de continuité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Informer les fournisseurs et clients du fonctionnement du retour au fonctionnement normal de l'entreprise</li> </ul>	

[Logo de l'entreprise]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures d'organisation de l'activité et du travail</b>	Indice : 00

**Echange avec d'autres entreprises :**

Entreprises	Mesures prises et mises en œuvre

[Logo de l'entreprise )	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures de prévention</b>	Indice : 00

### Actualisation du Document Unique

Rappel : Le document Unique d'évaluation des risques est obligatoire par décret du 05 novembre 2001. Il consiste à identifier et hiérarchiser les risques à partir des critères suivants :

- fréquence d'exposition au risque,
- gravité potentielle du dommage,
- maîtrise du risque (actions mises en œuvre pour limiter l'apparition et/ou la conséquence du risque).

Cet outil permet de donner, au responsable de l'entreprise, à la fois de la visibilité sur les questions de sécurité et la possibilité de mettre en œuvre les actions de préventions les mieux adaptées à sa situation.

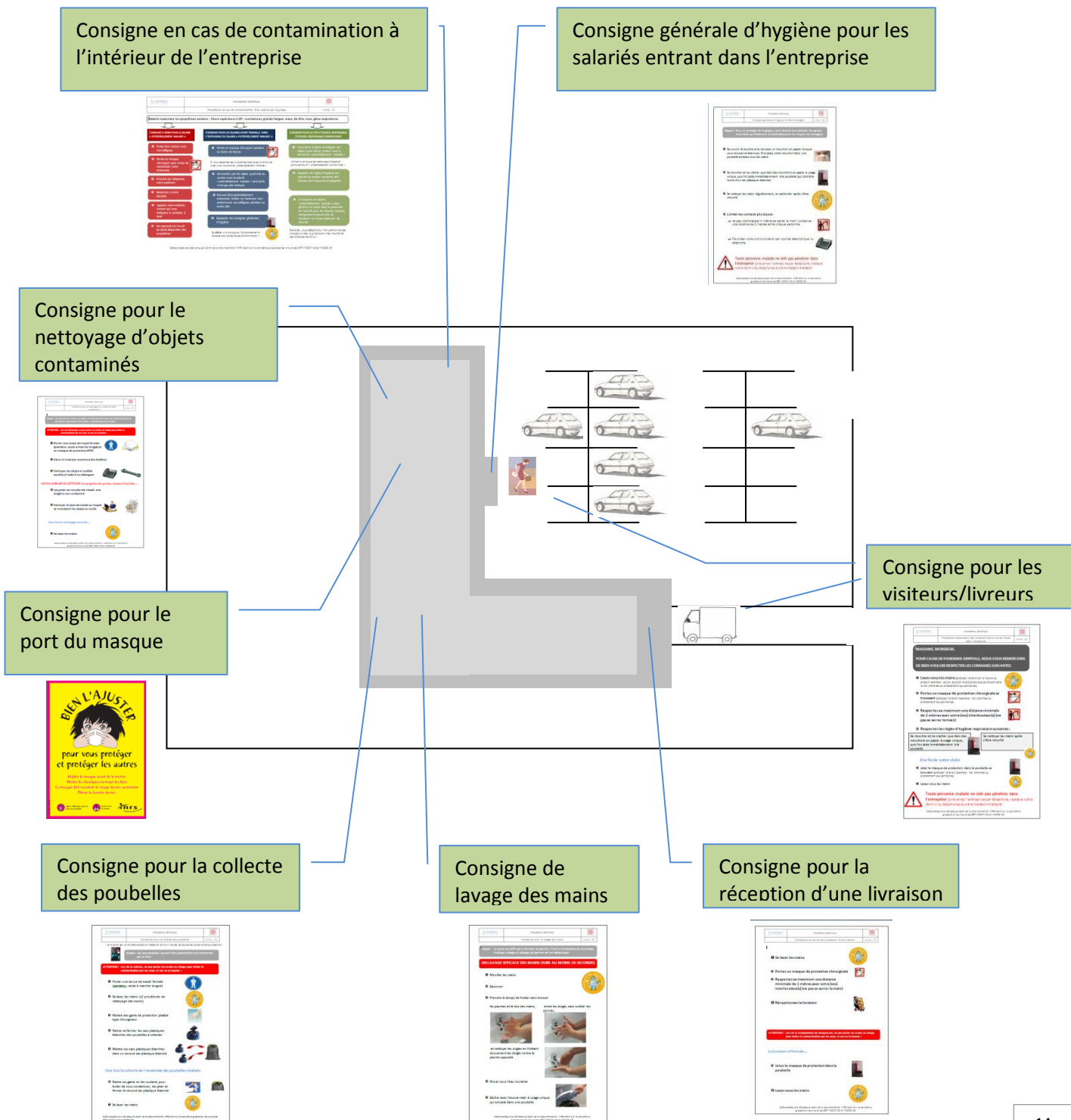
Critères du document Unique	Cotation
Fréquence d'apparition d'une épidémie de cette ampleur	Peu fréquente, rare
Gravité du dommage en cas de concrétisation du risque	Peut entraîner des arrêts de travail, Peut entraîner des accidents : <ul style="list-style-type: none"> <li>• suite à une maintenance dégradée de certaines installations,</li> <li>• suite à des manutentions seules au lieu de deux personnes par exemple</li> </ul>
Maîtrise de ce risque	Bonne si le Plan de continuité d'activité est organisé et son application s'avère efficace


[Logo de l'entreprise ]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures de prévention</b>	Indice : 00

## Mesures d'hygiène concourant à la prévention et à la limitation de la contagion

Un modèle de huit consignes vous est proposé mais vous devriez peut-être les adapter aux spécificités de votre entreprise.


Cliquez sur les consignes pour les afficher



[Logo de l'entreprise )	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures de prévention</b>	Indice : 00

### **Mesures de suivi médical avec le SMIEC**

Dispositions transmises par votre médecin du travail :

[Logo de l'entreprise ]	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures de prévention</b>	Indice : 00

### Equipements de protection individuelle :

- commande

Type de masques	recommandations	Nombre de salariés concernés	Nombre de jours	Nombre de masque à acheter	Prix d'un masque ou d'un carton de masques	Coût total
Masque FFP2 <i>pour les personnes en contact avec le public, les malades, ...</i>	1 par demi-journée soit 2 par jour					
Masque chirurgicaux <i>pour les autres</i>	1 par demi-journée soit 2 par jour					

Nom du fournisseur des masques :

Ne pas oublier de se fournir :

- ✓ en produit ménager pour désinfecter les locaux
- ✓ en sac poubelles pour collecter tous mouchoirs, masques jetés, ...


- **Conditions de stockage**


- ✓ Les masques doivent être stockés dans un endroit tempéré et sec :
- ✓ Date de péremption des masques FFP2 uniquement (indiquée sur la notice) :

- **Information du personnel pour une utilisation efficace du masque**



Cliquez sur l'affiche pour y accéder

[Logo de l'entreprise )	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Mesures de prévention</b>	Indice : 00

[Logo de l'entreprise )	<b>PANDEMIE GRIPPALE</b>	
Plan de Continuité d'Activité	<b>Validation des mesures</b>	Indice : 00

Dates des exercices	Commentaires